

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°92, Mai 2014



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- 1^{er} appel à proposition des sous-projets 2014 du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM).

1^{er} appel à proposition des sous-projets du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante Transfert de Technologies et Prestation de Services aux Producteurs Agricoles du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole (PAPAM) un premier appel à proposition de sous-projets 2014 a été lancé par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

Le présent article de votre bulletin Cikela fait le point des activités réalisées dans ce cadre et des résultats obtenus.

Ces activités ont commencé par le lancement de l'appel à proposition des sous-projets au titre de l'année 2014 par le Président de l'APCAM le 17 mars 2014 pour être bouclé le 30 avril 2014.

L'appel à proposition a été soutenu par une série d'activités de communication qui ont porté notamment sur :

- La réalisation et la diffusion des bandes annonces en bambara et en français à la télévision et à la radio nationale;

- L'interview en direct du Président de l'APCAM sur l'émission Poï Kan Poï à la radio nationale et sa rediffusion à deux reprises;
- Les communications au niveau des radios de proximité dans toutes les régions;
- La mise en ligne sur le site web de l'APCAM (apcam.org) de toutes les informations sur l'appel à proposition;
- La production et la diffusion d'un bulletin Paysan Aujourd'hui sur le manuel des sous-projets avec des encarts en bambara et en peulh;
- La réalisation des missions d'information/formation des Chambres Régionale d'Agriculture (CRA) au niveau des Délégations Locales de Chambre d'Agriculture (DLCA) ;

L'analyse technique et l'approbation des sous-projets ont été réalisées au niveau de toutes les CRA du 03 mai au 22 mai 2014.

Chacune des CRA a bénéficié de l'appui d'un cadre de l'APCAM et/ou du Consultant recruté pour la mise en œuvre des sous projets.

Ces appuis avaient pour objectifs de :

- Informer les Chambres Régionales d'Agricultures sur l'orientation du choix des sous-projets suivant les indicateurs, bassins et les filières et la stratégie de mise en œuvre des 300 sous-projets ; et la nécessité de faire des visites de terrain par les DLCA avant la sélection ;
- Vérifier la qualité des premiers sous-projets afin d'apporter les corrections nécessaires et qu'ils soient des exemples pratiques ;
- Echanger sur les modalités d'implication de tous les acteurs régionaux.

Au terme des sessions des comités d'analyse, 2 106 sous projets ont été soumis à l'analyse à travers les différentes DLCA, parmi lesquels 593 ont été retenus et/ou approuvés par les comités d'approbation.

Le montant total de ces sous projet s'élève à **2 125 764 686 FCFA** dont **1 544 530 157 FCFA** de financement PAPAM (73%) et **581 234 529 FCFA** de contribution des promoteurs (27%).

Région	Nombre de Sous projets soumis	Nombre de Sous projets retenus	Montant Total	Financement PAPAM	Contribution Bénéficiaires
Kayes	472	84	267 377 294	210 529 809	56 022 455
Koulikoro	421	89	581 061 565	399 983 175	181 078 390
Sikasso	225	50	369 411 760	281 369 965	88 041 795
Ségou	195	49	563 493 801	416 906 307	146 587 494
Mopti	601	156	643 929 350	397 262 730	246 666 620
Bamako	192	165	611 797 560	446 270 710	165 526 850
TOTAL	2106	593	2 125 764 686	1 544 530 157	581 234 529
%			100	73%	27%

A l'issue des comités d'approbation, des corrections ont été apportées dans le contenu de certains sous-projet avant de procéder à la signature des conventions pour les promoteurs du chef de lieu de région et les autres conventions feront l'objet de signature au niveau DLCA par le biais des animateurs;

Constats majeurs:

- ❖ Nombre élevé des sous-projets individuels au détriment des organisations ;
- ❖ Projets individuels élaborés sous forme de projets collectifs ;
- ❖ Montants trop élevés des sous-projets individuels ;
- ❖ Insuffisance de précision du nombre de bénéficiaires (en hommes, femmes et jeunes).

Contraintes

1. Une incompréhension de l'esprit du projet PAPAM;
2. Une insuffisance dans la communication locale;
3. Une insuffisance de qualité des sous-projets (problématique, objectifs/résultats de productivité, budget détaillé et compte d'exploitation) ;
4. Insuffisance de visite de terrain préalable du site du sous-projet;
5. Nombre et montants des sous-projets individuels élevés.

Perspectives

1. Poursuivre l'accompagnement du processus de signature des conventions dans les CRA;
2. Appuyer la mise en œuvre des sous-projets surtout ceux liés à la campagne Agricole;
3. Diligenter l'application des procédures de passations de marchés communautaires;
4. Mettre en place un mécanisme de suivi des réalisations pour s'assurer de la qualité des équipements et infrastructures;
5. Revoir à la baisse le niveau de contribution des promoteurs de sous-projets;
6. Réfléchir sur la situation des postes vacants d'animateurs afin d'assurer la dynamique du projet au niveau local;
7. Poursuivre l'information et la communication (utilisation des canaux traditionnels) sur la dimension productivité Agricole des sous-projets PAPAM sur la base des supports de prototypes appropriés.

RESUME DU DOSSIER D'APPEL A PROPOSITION (DAP) DE SOUS-PROJETS

1. Objectif du Dossier d'Appel à Proposition (DAP)

L'objectif du dossier d'appel à proposition est de mettre toutes les informations sur la préparation, les procédures, les outils de préparation des sous-projets à la disposition des promoteurs afin de favoriser l'éligibilité de leurs sous-projets.

2. Les objets et rubriques de financement du Projet :

2.1. Les objets de financement sont :

- Vulgarisation des paquets technologiques existants (SRI, GDTE ...)
- Intrants et équipements liés à l'adoption de nouvelles technologies sur les filières
- Infrastructures et équipements de stockage, de transformation, de commercialisation, etc.
- Assistance technique (conception des investissements, mise en place et suivi, facilitation d'accès au crédit, formation, conseil en gestion, etc.)
- Etudes de certains sous-projets collectifs

2.2. Les rubriques de financement du Projet : Qu'est ce que le PAPAM finance ?

Les subventions devant servir au financement des sous-projets sur la base des coûts partagés couvriront :

- 50% du coût des intrants,
- 80% du coût des équipements,
- 100% des coûts d'assistance technique.
- Les dépenses liées aux sous-projets de démonstration seront couvertes à 100%, coûts de main d'œuvre exclus

3. Bénéficiaires du projet : Qui sont bénéficiaires de sous-projets PAPAM ?

Les bénéficiaires de sous-projets sont :

- ❖ Exploitations Agricoles familiales ou Entreprises Agricoles
- ❖ Organisations de Producteurs Agricoles (groupements, associations ou coopératives,) et leurs faïtières,
- ❖ Organisations Interprofessionnelles de filières;
- ❖ Entrepreneurs en agrobusiness.

4. Critères d'éligibilités/

Le promoteur doit satisfaire aux critères d'éligibilité pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Il s'agit de :

- ✓ Critères d'éligibilité des promoteurs
- ✓ Critères pour agro-entrepreneurs et/ou individus
- ✓ Critères applicables aux couches vulnérables :
- ✓ Critères d'éligibilité des sous-projets
- ✓ Critères pour les aménagements hydro-agricoles de proximité

5. Montant de financement des sous-projets :

Le montant total de financement d'un sous-projet doit être inférieur ou égal à 30 millions Fcfa avec une contribution obligatoire du promoteur.

L'évaluation des sous-projets portera également sur la qualité de la présentation du budget et sur le rapport coût/efficacité. Il est donc important de veiller à ce que les propositions de coût correspondent à la réalité des coûts.

6. Préparation des sous-projets : A qui s'adresser pour préparer son sous-projet ?

Les promoteurs potentiels de sous-projets (Entrepreneurs/individus, OPA, groupes vulnérables) sont habilités à préparer eux-mêmes leurs sous-projets et peuvent aussi solliciter l'assistance du PAPAM pour la préparation de leurs sous-projets.

Cette assistance du PAPAM se présente sous deux formes :

- (i) le recrutement des prestataires de services pour accompagner les couches vulnérables dans la préparation, la mise en œuvre, l'appui/conseil nécessaire à la gestion des sous-projets réalisés ;
- (ii) l'utilisation des prestataires de services à la demande des promoteurs sur la base d'une liste agréée à la suite d'une évaluation consécutive à des appels à manifestation d'intérêt. Pour ce faire, le PAPAM contribuera aux coûts de ces prestations qui ne doivent pas excéder 50.000 F CFA par sous-projet approuvés pour financement.

7. Le contenu d'un sous-projet se présente comme suit : Quel est le contenu d'un sous-projet ?

- ✓ Généralités :
- ✓ Aspects techniques :
- ✓ Coûts
- ✓ Faisabilité et durabilité
- ✓ Impact environnemental

8. Lieu de dépôt des sous-projets : Où et comment transmettre les demandes de sous-projets ?

La demande de sous-projets doit être soumise dans une enveloppe simple et déposée auprès de Délégation Locale de Chambre d'Agriculture (DLCA) ou de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) ou de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) avec un accusé de réception signé et daté qui sera délivré par l'Animateur au niveau DLMCA, les Spécialistes sous-projets aux niveaux CRA et APCAM au porteur du dossier.

NB : Les demandes transmises à d'autres adresses et par d'autres moyens (courrier électronique, fax et autres) seront rejetées.

9. Evaluation des sous-projets

L'évaluation porte sur les aspects suivants :

- La recevabilité du sous-projet,
- L'éligibilité du promoteur et du sous-projet

L'analyse de la recevabilité des sous-projets est faite, après enregistrement, par l'instance qui en a la responsabilité.

La vérification des dossiers de sous-projets, faite à partir d'une fiche conçue à cet effet, s'assurera que :

- La proposition comporte les éléments suivants :
 - La problématique adressée
 - Les objectifs visés
 - Les résultats attendus
 - Les mesures d'atténuation des impacts environnementaux prévus.
- Que le site du sous-projet est adapté
- Que le promoteur est éligible
- Et que le promoteur maîtrise son sous-projet.

La non satisfaction d'un de ces critères a valeur de rejet du dossier avec notification immédiate au promoteur.

L'approbation des sous-projets

Les sous-projets qui satisfont aux critères de recevabilité sont soumis à l'approbation définitive des instances du PAPAM. Leur approbation se fait à deux niveaux : (i) le niveau régional (CRA) pour les sous-projets d'envergure locale et régionale, et (ii) le niveau national pour les projets d'envergure nationale.

Une commission d'approbation des sous-projets est mise en place à chacun de ces niveaux. Chaque commission comporte deux comités chargés, l'un de l'évaluation/analyse technique des dossiers et l'autre de leur approbation définitive.

10. Publication des résultats

Les résultats du processus d'approbation des sous-projets sont publiés par voie d'affichage, avec notification écrite aux promoteurs et comportant en cas de rejet, les raisons ayant motivé le rejet.

11. Convention de financement :

Une convention de financement est signée entre le PAPAM (CRA et APCAM) et les promoteurs suite à l'approbation définitive pour le déblocage du financement. Cette convention spécifie l'objet des financements, les tranches de décaissement de la subvention, la nature des travaux ainsi que leurs coûts, les contributions des différentes parties, les conditions et modalités de mobilisation des fonds, la durée de sa validité et les conditions et modalités de sa suspension/annulation. Le démarrage effectif du financement est lié à la mobilisation de la contribution du promoteur.

12. Suivi du sous-projet :

Les promoteurs ont la responsabilité de suivi de leurs sous-projets afin de s'assurer de l'atteinte des résultats obtenus et des effets sur la productivité, l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie des promoteurs.

Pour toutes informations
sur l'appel à proposition de
sous-projets visitez

www.apcam.org

CikEla est publié avec le soutien du Projet d'Accroissement
de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM)



Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée
Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
(APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM
à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des
commentaires, veuillez vous adresser à
cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou
reproduire cette publication, à condition de
préciser la source.